

Vous avez été accepté à l'une des formations proposées par l'IMPGT et vous avez validé votre année précédente ?
Vous pouvez donc procéder à votre inscription administrative et pédagogique.

JE SUIS NOUVEL ÉTUDIANT À AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

Vous avez obtenu une admission préalable sur l'une de ces plateformes :
Parcoursup, Mon Master, E-Candidat, Etudes en France

JE SUIS DÉJÀ ÉTUDIANT À AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

Vous redoublez, vous avez validé votre année universitaire et/ou avez une admission préalable sur l'une de ces plateformes : E-candidat, Mon Master

ÉTAPE 1 | PROCÉDER À L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Après avoir confirmé votre admission :

- Cliquez sur le lien IAWEB primo pour accéder au portail des inscriptions

https://pagesinterscol.univ-amu.fr/prod/acc_iaprimo.php

- Connectez-vous sur votre ENT
- Cliquez sur la rubrique SCOLARITÉ
- Cliquez sur l'onglet RÉINSCRIPTION

Procédez à votre réinscription administrative.

<https://ent.univ-amu.fr>

ÉTAPE 2 | OBTENIR L'ATTESTATION CVEC

En formation initiale : Tous les étudiants doivent s'acquitter, chaque année, par paiement ou exonération (pour les étudiants boursiers*), de la CVEC - Contribution de Vie Étudiante et de Campus.

En formation continue : Les étudiants n'ont pas à s'acquitter de la CVEC ni à fournir d'attestation.

*Exonération prise en compte automatique sur le site du CROUS.

<https://cvec.etudiant.gouv.fr>

ÉTAPE 3 | (RÉ)ACTIVER L'ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL - ENT

Nouvel étudiant à l'IMPGT ou à Aix-Marseille Université : Vous allez recevoir un mail vous indiquant votre identifiant et mot de passe pour activer votre ENT. Activez votre compte en vous connectant.

Déjà étudiant à l'IMPGT ou Aix-Marseille Université : votre identifiant et mot de passe sont inchangés.

<https://ent.univ-amu.fr>

ÉTAPE 4 | DÉPOSER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Connectez-vous sur votre ENT
- Cliquez sur l'onglet SCOLARITÉ
- Cliquez sur l'onglet PIÈCES JUSTIFICATIVES
- Déposez les pièces

Le certificat de scolarité n'est délivré qu'après vérification des pièces justificatives par la gestionnaire de scolarité.

<https://ent.univ-amu.fr>

ÉTAPE 5 | OBTENIR VOTRE CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

Vous allez recevoir un message vous informant que vos pièces ont été validées. Vous pourrez alors télécharger votre certificat de scolarité sur votre ENT :

- Connectez-vous sur votre ENT
- Cliquez sur l'onglet CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

Les modalités de retrait de votre carte étudiante vous seront communiquées par la scolarité à la rentrée universitaire.

<https://ent.univ-amu.fr>

ÉTAPE 6 | PROCÉDER À L'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

L'inscription pédagogique est obligatoire. Elle permet d'indiquer vos choix d'options et de bonus. Courant septembre, la scolarité vous indiquera par mail la marche à suivre via votre ENT.

